



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. NZE (Congo) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter les félicitations très sincères de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Vous succédez à M. Imre Hollai, éminent représentant de la Hongrie, qui a dirigé de façon si efficace les affaires de la trente-septième session.

2. En vous, Monsieur le Président, nous reconnaissons non seulement l'homme d'Etat avisé et le diplomate accompli dont la carrière témoigne de son engagement à défendre les causes des pays faibles et démunis, mais également le représentant du Panama, ce pays ami du mien, dont les actions apportent toujours, sur le plan international, la preuve d'un attachement farouche aux principes directeurs des relations internationales, en particulier ceux d'autodétermination, d'indépendance et d'intégrité territoriale. Sous votre direction avisée, il ne fait aucun doute que la trente-huitième session marquera une étape importante dans la vie de l'Organisation.

3. Je voudrais, par la même occasion, exprimer toute la satisfaction de ma délégation à l'occasion de l'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies, en qualité de 158^e Membre, et renouveler à sa délégation les assurances de la disponibilité de la République populaire du Congo à promouvoir une coopération mutuellement avantageuse entre nos deux pays et nos peuples.

4. Au cours de cette session, d'illustres chefs d'Etat ou de gouvernement, répondant au vœu exprimé par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, et de sa présidente, Mme Indira Gandhi, se sont exprimés à cette tribune pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les graves problèmes qui s'accumulent dans le monde. Nombre de ces problèmes se posent en Afrique et c'est à leur sujet que je désire formuler les préoccupations de la République populaire du Congo.

5. Au premier plan des frustrations qui déçoivent l'attente des peuples africains se situe la question de l'Afrique australe. Le problème namibien a été délibérément torpillé par une partie du groupe de contact occidental qui s'est rangé du côté de l'Afrique du Sud en introduisant dans les pourparlers avec la South West Africa People's Organization [SWAPO] et les Etats de première ligne des conditions tout à fait étrangères à l'esprit et à la lettre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

6. Le droit à l'indépendance du peuple namibien n'est pas seulement contraignant, eu égard à la responsabilité particulière assumée par l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis de ce territoire colonial, il l'est également en tant

que facteur indispensable pour la promotion d'une paix durable en Afrique australe.

7. Il n'y a donc place ni pour l'établissement d'un lien quelconque entre la présence ou la non-présence des troupes cubaines en Angola et la mise en œuvre des dispositions du plan d'action de l'ONU, ni même pour tout autre préalable fallacieux, tel que la garantie d'impartialité de cette organisation, encore moins la garantie de neutralité que la République sud-africaine voudrait obtenir de la Namibie avant que le peuple de ce pays soit admis à jouir de la plénitude de ses droits imprescriptibles.

8. Nous sommes, par conséquent, déterminés à appuyer de nouveau tout effort collectif tendant à faire débloquer la situation namibienne en vue d'obtenir le retrait total de l'Afrique du Sud de toute la Namibie, y compris de Walvis Bay, des îles Penguin et de toutes les autres îles situées au large des côtes namubiennes, de même que le retrait inconditionnel des troupes de Pretoria du territoire angolais, dont elles occupent une partie avec, apparemment, la complicité de certaines puissances.

9. C'est l'impunité dont est ainsi assurée l'Afrique du Sud raciste qui permet à ce pays de poursuivre imperturbablement sa politique criminelle de « rationalisation de l'apartheid ». A la mise en place frénétique des bantoustans, elle veut superposer aujourd'hui une prétendue réforme constitutionnelle qui divise la majorité du peuple, en conférant aux Indiens et aux métis une représentativité douteuse qu'elle dénie à la population noire majoritaire.

10. Nous espérons qu'aucune action ne sera ménagée pour mettre fin à cette mascarade qui n'a que trop duré et dont font chaque jour les frais les Etats de première ligne et tout particulièrement l'Angola, le Lesotho, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe.

11. Alors que la tragédie sud-africaine continue de sévir, défiant tous les principes du droit et de la justice, un autre drame s'est imposé au centre de l'Afrique, avec la détérioration de la situation au Tchad. Beaucoup de tapage et de manœuvres ont été enregistrés à ce sujet, pour donner au problème tchadien une dimension internationale et une coloration idéologique dont le peuple tchadien n'a que faire.

12. Au mois d'août dernier, à Brazzaville, plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement de l'Afrique centrale, auxquels s'était associé le colonel Mengistu Haile-Mariam, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, ont formulé dans une déclaration — du reste, distribuée au Conseil de sécurité¹ — les principes essentiels d'un règlement du drame tchadien. Ils ont proposé comme action de base la négociation, en recommandant le cessez-le-feu plutôt que la poursuite de cette guerre fratricide; ensuite, le retrait de toutes les forces militaires étrangères du Tchad et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Tchad.

13. Comme l'a déclaré, par ailleurs, le président Denis Sassou-Nguesso, le Congo ne croit pas à une solution militaire du problème ni à l'illusion d'une possibilité par une seule tendance de gouverner le Tchad, ce qui n'a abouti jusqu'à ce jour qu'à un dangereux mouvement de pendule favorisant, au gré du sort des armes sans cesse

remis en cause, la domination périodique d'une tendance par l'autre. A notre avis, la seule solution à cette tragédie que vit le peuple frère tchadien réside dans la réconciliation des fils et des filles de ce pays en vue de la mise en commun de leurs efforts pour la reconstruction nationale.

14. C'est vers ce but, vers ce but seulement, que doivent tendre tous les efforts de ceux qui se proclament amis du peuple tchadien et garants de sa sécurité. Car, pour nous, le degré de sollicitude à l'égard du Tchad ne se mesure pas à la quantité d'armes et de munitions fournies à ce pays pour son autodestruction, mais à la qualité et à la quantité de l'assistance économique et humaine, seuls témoignages du respect et de l'amitié que l'on voue au Tchad et à son peuple, si fier et si digne d'intérêt.

15. Il est réconfortant, à l'heure où nous parlons, d'entrevoir déjà des signes d'un engagement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] d'accomplir vis-à-vis du Tchad la mission qui est la sienne, en vue de circonscrire le drame de ce pays et de son peuple dans ses limites véritables.

16. Nous ne pouvons, par conséquent, qu'appuyer tout effort entrepris dans ce sens par ceux qui, au plan international, peuvent réellement contribuer à l'aboutissement heureux de ces efforts, en vue d'atteindre l'objectif de réconciliation nationale dans le strict respect de la souveraineté de ce pays et de la dignité de son peuple.

17. Eu égard aux nombreuses affinités liant les peuples congolais et tchadien, mon pays tient à exprimer sa disponibilité à participer à de telles actions, dans toute la mesure de ses moyens.

18. Un sentiment analogue préoccupe ma délégation à propos de l'affaire du Sahara occidental. En effet, plutôt que de fournir, année après année, des prétextes au pourrissement de la situation, le Gouvernement marocain devrait, au contraire, s'employer à créer les conditions optimales pour l'organisation d'un référendum juste et équitable permettant au peuple sahraoui d'user de son droit à l'autodétermination.

19. L'OUA dispose déjà, à cet égard, d'un comité dont la tâche est de veiller à la mise en œuvre des résolutions de l'OUA, et particulièrement de celle adoptée lors de la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [voir A/38/312, annexe].

20. Les Africains ont le devoir de garantir le sérieux de ce référendum et de veiller à la solution correcte de ce conflit qui a mis en danger, récemment, l'existence même de l'OUA. Nous demandons également que les Nations Unies accordent leur assistance à l'OUA en vue d'assurer le plein succès des efforts de règlement du problème du Sahara occidental.

21. Avec les années, la crise du Moyen-Orient a atteint un degré de tension proche de son point le plus critique. L'absurdité d'une telle évolution est incontestablement favorisée par deux facteurs extrêmement négatifs : d'une part, le refus, par la partie israélienne et ceux qui la soutiennent, de reconnaître le fait palestinien et d'en tirer toutes les conséquences; d'autre part, les ingérences intérieures qui, sous prétexte de solutions miracles, ne font que compliquer davantage une situation uniquement envisagée sous un rapport de zones d'influence et de prétendus intérêts vitaux.

22. Au nombre des conséquences néfastes d'un tel état de choses, on peut citer : l'occupation persistante par Israël de territoires qui ne lui appartiennent pas; la modification de la structure humaine et matérielle de ce qui devrait être la patrie palestinienne; la désorganisation du Liban, dont la souveraineté et l'intégrité se trouvent bafouées; et, enfin, les massacres, le génocide, la désolation.

23. Etant donné que la question palestinienne constitue l'élément central de la situation d'ensemble au Moyen-Orient, mon pays fait siennes les conclusions tirées à cet égard par la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue du 29 août au 7 septembre dernier à Genève, notamment l'appel lancé en faveur d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, en particulier l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], ainsi que toutes les grandes puissances disposant de quelque influence que ce soit dans les affaires de la région.

24. Afin de garantir l'intégrité et l'autorité suffisante d'une telle conférence, l'Organisation des Nations Unies devrait en assurer la paternité par l'entremise du Conseil de sécurité qui dispose à cet égard des pouvoirs nécessaires.

25. N'est-ce pas, en effet, faute de recourir à cet instrument de promotion de la paix par excellence qu'est l'ONU que certaines puissances, surestimant leur capacité de pacificateurs et confondant allègrement force et sagesse, ambitions égoïstes et intérêt général, se posent davantage en agresseurs au moment même où elles croient servir la paix ?

26. A ce propos, notre interrogation rejoint celle du Secrétaire général qui, cette année encore, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1], a mis en lumière les dangers d'une désaffection croissante de certains Etats par rapport aux idéaux de la Charte des Nations Unies auxquels tous ont souscrit.

27. Une preuve supplémentaire de ce danger est offerte par les menaces dont est lourde la situation en Amérique centrale. Il est patent que, tant que la paix sociale n'aura pas été favorisée dans la plupart des pays de cette région grâce à une prompt réponse aux aspirations les plus élémentaires des peuples concernés et tant que le drame des couches sociales exploitées sera analysé en termes de guerre froide ou d'influences idéologiques, il y aura lieu de redouter un enlèvement de la situation et une extension des conflits que n'aideront nullement à résoudre les démonstrations de puissance militaire que l'on observe dans la région.

28. La démarche et les efforts entrepris par le Groupe de Contadora, preuve éloquente de la capacité des pays de la région à résoudre eux-mêmes leurs différends par le dialogue et la négociation, sont à nos yeux le témoignage d'une fidélité aux principes essentiels du droit international, impliquant le respect mutuel, la non-ingérence et le non-emploi de la force.

29. Le Congo souhaite voir ces principes prévaloir dans le règlement de la question des îles Malouines, le démantèlement du blocus dont est victime Cuba et la cessation des pressions exercées contre le Nicaragua, la Grenade et le Suriname. Mon pays tient également à exprimer l'espoir que les pas positifs enregistrés dans les pourparlers entre le Guyana et le Venezuela, qui ont convenu d'une procédure à suivre, conduiront vers un règlement définitif du problème frontalier qui oppose ces deux pays.

30. Qu'il me soit aussi permis d'exprimer des souhaits analogues au sujet de la situation en Asie, où nous estimons comme capitales pour la cause de la paix et de la sécurité internationales l'entente entre les grands peuples de la Chine et de l'Union soviétique et la coexistence entre les peuples d'Indochine et leurs voisins.

31. L'Union soviétique, la Chine et d'autres puissances, en soutenant les efforts du Secrétaire général, peuvent à notre avis jouer un rôle éminemment positif dans la création d'un climat propice à la dissipation des malentendus créés en Afghanistan et de ceux artificiellement entretenus à propos du Kampuchea.

32. La communauté internationale n'a, selon nous, d'autre choix que d'aider tous ces peuples, liés objectivement par la culture et par l'histoire, à promouvoir les conditions propices au rétablissement de la paix dans cette région importante du monde.

33. Seule, en effet, une coopération régionale d'abord assumée par les intéressés eux-mêmes peut réduire les risques permanents de cristallisation en affrontement Est-Ouest que recèlent certains problèmes incorrectement envisagés, tels que la question coréenne. Or, une fois de plus, nous ne voyons pas d'alternative au règlement pacifique de cette question si ce n'est celle offerte par le retrait des troupes étrangères de la péninsule coréenne, la cessation des manœuvres d'intimidation pour permettre le dialogue direct entre les fils de la patrie coréenne eux-mêmes.

34. S'il est encore un domaine où semblent s'accumuler sans cesse les périls les plus insidieux qui nous menacent, c'est bien celui des relations économiques internationales.

35. Devant les manifestations aiguës de la crise qui nous frappe de plein fouet et dont on n'entrevoit guère la fin, l'incertitude du lendemain tend à devenir un élément de base de la vie de centaines de millions d'hommes et de femmes à travers le monde. Sévères sont les perturbations auxquelles est soumise l'économie mondiale, et menaçant le vent de panique, de tension et d'agressivité qu'elles engendrent au sein des peuples démunis et acculés au désespoir.

36. C'est le lieu de dire que ma délégation accueille avec circonspection les signes avant-coureurs, on ne peut plus incertains, de reprise économique perçus dans certains pays capitalistes avancés. En effet, sur le terrain, nous ne voyons aucun changement réel de ligne. Bien au contraire, nous continuons à assister à la propagation des facteurs de récession bien connus, surtout en direction des pays en développement, comme l'atteste du reste la Banque mondiale dans ses rapports les plus récents.

37. L'égoïsme sacré des pays nantis demeure en tout cas la plate-forme inexpugnable à partir de laquelle beaucoup de pays développés croient devoir perpétuer la vision anachronique qu'ils se font de l'ordre économique international. Cette attitude a encore récemment été mise en lumière par l'échec décevant de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, alors que piétine le lancement des négociations globales.

38. Il n'est pas besoin de se convaincre davantage du soin que mettent ces pays développés à s'opposer à tout changement pourtant destiné à conférer à notre planète un peu plus de solidarité.

39. En soulignant dans ses conclusions la nécessité d'aménager et de renforcer les relations entre le Nord et le Sud, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés n'a fait que traduire la conviction qui anime les pays en développement à cet égard. La délégation congolaise réitère cet appel, tout en demandant à ceux des pays développés tentés par l'abus des positions de force de se résoudre à lever les barrières protectionnistes d'un autre âge qui sclérosent la saine évolution des échanges et entretiennent de façon incontrôlable des goulets d'étranglement aux effets les plus pervers.

40. Il est même, assurément, des sociétés transnationales habiles qui tirent parti de cet état de choses, tout comme il est des Etats impérialistes prompts à se livrer à toutes formes d'agressions économiques, de chantage ou d'autres pratiques coercitives à l'endroit des plus faibles pour maintenir ou renforcer leurs rentes de situation.

41. Mais nos pays n'auront de cesse que ne s'établissent, au nom de l'équité et de la solidarité, les justes propositions faites dans plusieurs instances nationales ou internationales pour l'instauration de structures et de règles améliorées qui puissent préserver en toutes circonstances les chances de chacun.

42. La stratégie formulée à New Delhi met en bonne place la convocation urgente d'une conférence internationale sur les questions monétaires et financières, à participation universelle, destinée à examiner la possibilité d'une réforme du système international dans ces domaines. Une fois de plus, la balle est dans le camp des pays développés.

43. Nous entendons, quant à nous, mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer, en tant que moyen indispensable d'assainissement de l'état de choses actuel, une coopération davantage étendue et renforcée entre les pays en développement, afin de réaliser l'objectif d'autonomie collective sans laquelle les ressources et les énergies dont dispose le tiers monde connaîtront toujours un sort indigne des capacités du génie humain.

44. La complexité des problèmes et le peu de progrès enregistré à les résoudre semblent manifestement donner lieu à une certaine lassitude et à un scepticisme redoutable mettant à rude épreuve l'imagination créatrice des hommes et l'efficacité des mécanismes de règlement des conflits et d'atténuation des tensions.

45. C'est ainsi qu'en matière de désarmement le dialogue de sourds qui s'est instauré entre les superpuissances nucléaires résulte en une véritable fuite en avant que traduit aujourd'hui l'allocation de plus de 750 milliards de dollars aux armements, la vulgarisation inquiétante d'une théorie professant la possibilité d'une guerre nucléaire limitée et, qui pis est, la militarisation effrénée de l'espace extra-atmosphérique.

46. Ce détournement absurde de l'énergie, de la volonté et de l'intelligence vers l'irrationalité s'accomplit souvent, hélas, sans l'accord des peuples eux-mêmes qu'une mobilisation insuffisante maintient de plus en plus éloignés de tout ce qui concerne le plus fondamentalement leur destin.

47. En fait, ce qui est pris en compte dans la réalisation de ces politiques passionnelles, c'est l'intérêt égoïste des seules oligarchies militaro-industrielles prêtes à sacrifier jusqu'au bonheur de l'humanité et au progrès social de millions d'êtres humains de par le monde pour assurer des positions, d'ailleurs vaines, de domination.

48. L'originalité de l'actuelle guerre froide, c'est d'être ce que d'aucuns ont, avec quelque justesse, appelé la « troisième guerre mondiale ». L'insécurité généralisée qu'elle engendre comporte aussi bien ces guerres « chaudes » essaimées partout dans le monde, et surtout dans le tiers monde, qui servent bien le propos de ceux qui les attisent, ainsi que l'état de misère qui caractérise paradoxalement cette fin de siècle aux prouesses scientifiques pourtant si étonnantes.

49. Or la justice et le bien-être demeurent des besoins fondamentaux dont l'accès ne devrait être interdit à aucun pays, aucun peuple, aucune race, aucun sexe.

50. C'est vers cette perspective que des efforts devraient être déployés et le profil des activités de la communauté internationale redéfini en imprimant à l'Organisation des Nations Unies un nouvel élan. Je suis convaincu qu'il n'est pas d'autre manière de conjurer les risques de l'irréparable que de vouer tous ensemble nos efforts à l'avènement de l'entente, de la compréhension et de la paix entre tous les peuples du monde. L'Organisation des Nations Unies offre à cet effet un appareil de voies et moyens permettant la réalisation d'un tel dessein. Tous ensemble, consacrons notre générosité, notre enthousiasme au succès de cette noble cause.

51. M. AL-THAWR (Yémen) [interprétation de l'arabe]: Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter chaleureusement, à titre personnel et au nom de la délégation de la République arabe du Yémen à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session. Je suis certain que vous possédez toutes les qualités de compétence et de sagesse politiques nécessaires pour vous acquitter de l'immense tâche qui vous a été confiée.

52. Je suis aussi très heureux de pouvoir exprimer ma gratitude et mes remerciements à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, qui s'est acquitté brillamment de ses responsabilités. Je me dois aussi de rendre hommage aux efforts précieux et constants du Secrétaire général au service des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Il a fait preuve de la plus grande sagesse et de la plus grande compétence, et je lui souhaite d'autres succès.

53. Ma délégation et moi-même sommes également très heureux de l'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation internationale.

54. Nous venons à cette tribune, chaque année, mus par l'espoir que nos aspirations à la justice, à la stabilité et à la prospérité seront réalisées avant la session suivante. Malheureusement, la réalité limite nos aspirations légitimes et les ramène simplement à l'optimisme et à un certain idéalisme.

55. La situation mondiale actuelle est caractérisée par un accroissement des foyers de tension, en raison du recours à la force pour régler les différends internationaux, de l'intensification de la guerre froide entre les deux superpuissances, avec la course effrénée et effrayante aux armements qui s'ensuit.

56. Alors que ces événements marquent un recul par rapport aux normes et dispositions du droit international, ils soulignent en même temps l'importance du rôle des Nations Unies, ainsi que son importance croissante en tant que cadre le plus approprié pour le dialogue et la discussion en vue de trouver une solution aux problèmes qui affectent la prospérité, la sécurité et la stabilité de nos peuples. Lorsque nous passons en revue nos préoccupations individuelles et communes au cours de ces réunions périodiques, nous confirmons ainsi la valeur des principes sur lesquels repose l'Organisation et nous représentons la volonté des peuples d'arriver à une plus grande compréhension et à une meilleure coopération dans notre monde marqué à la fois par une interdépendance croissante et une diversité de vues.

57. Il ne fait aucun doute que le prestige de l'Organisation sera sévèrement mis à l'épreuve si elle s'en tient à adopter des recommandations et des résolutions sans se doter des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

58. Mon pays reconnaît l'importance des nombreuses réalisations des Nations Unies dans divers domaines, ainsi que celle du rôle de l'Organisation dans les circonstances internationales actuelles.

59. Nous voudrions manifester notre appui au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [ibid.] dans son ensemble, de même qu'à ses recommandations visant à augmenter l'efficacité des Nations Unies par la coopération entre les différents organes et les Membres, de façon à lui permettre de remplir son rôle de maintien et de renforcement de la paix que nous recherchons tous, de la justice que nous désirons et de la prospérité que nous voulons atteindre.

60. La question du peuple palestinien constitue depuis plus de trois décennies une atteinte à la morale et aux idéaux de l'homme, et ce problème n'est toujours pas réglé. La situation au Moyen-Orient reflète le fossé croissant entre nos objectifs et nos aspirations, d'une part, et la pénible réalité des relations internationales, d'autre

part. Nous constatons qu'Israël intensifie ses agressions envers les Etats arabes, et il occupe une partie du Liban par la force, grâce à l'une des superpuissances qui appuie ses visées agressives et expansionnistes et le protège de toutes les pressions et sanctions internationales que ses crimes répétés devraient engendrer.

61. Aujourd'hui, la tentative de diviser le Liban n'est que l'une des nombreuses manœuvres dans le plan constant des sionistes contre l'intégrité et l'avenir de la nation arabe. Le rôle certain que les Etats-Unis d'Amérique jouent maintenant auprès d'Israël pour l'aider à mener à bien ses projets agressifs montre à l'évidence que l'invasion sioniste du Liban n'aurait pas pu avoir lieu sans la coordination avec la Maison Blanche et qu'elle ne se serait pas poursuivie si les Etats-Unis ne l'avaient pas souhaité.

62. Alors que le Gouvernement de Tel-Aviv a décidé d'occuper le sud du Liban, au mépris du droit et des normes internationaux comme des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, l'intervention par la force des Etats-Unis dans le conflit interne de ce pays sans défense pour soutenir une partie de la population contre l'autre représente à notre avis une grave évolution de la politique de Washington dans la région. Ses conséquences et ses implications pour la sécurité de la région ou pour les rapports entre les autres Etats de cette région et les Etats-Unis ne doivent pas être sous-estimées.

63. Il est clair maintenant que les Etats-Unis passent de la position de partisan d'Israël dans sa méthode agressive et expansionniste à celle d'allié et de complice des menées de l'Etat sioniste. Voilà qui est totalement contraire à la responsabilité qui incombe aux Etats-Unis comme membre permanent du Conseil de sécurité et aux intérêts plus généraux de Washington dans la région.

64. La République arabe du Yémen trouve fort inquiétante la position adoptée par les Etats-Unis. Nous lançons un appel au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il revienne sur cette alliance stratégique conclue avec le gouvernement raciste de Tel-Aviv et qu'il mette fin à l'appui militaire, économique et diplomatique sans réserve apporté à ce dernier, qui a joué et joue toujours un rôle déterminant dans l'application du plan agressif sioniste.

65. Par ailleurs, nous demandons instamment le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces israéliennes de l'ensemble du territoire libanais, en tant qu'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous voudrions manifester notre plein appui au peuple libanais, qui a fait preuve de beaucoup de ténacité en résistant à l'occupation et à tout accord avec l'ennemi sioniste qui serait préjudiciable à sa souveraineté et à son indépendance, porterait atteinte à la sécurité et à la stabilité des autres pays arabes, limiterait le rôle du Liban arabe et compromettrait les engagements nationaux qu'il a pris aux termes des accords, conventions et résolutions du sommet arabe.

66. Il ne fait de doute pour personne que la situation tragique au Liban et l'apparition d'autres foyers de tension dans la région ne sont que les conséquences ou les effets secondaires du problème central — la question de Palestine — qui est le nœud de ce qu'on appelle la question du Moyen-Orient.

67. La vague d'agressions d'Israël qui déferle de plus en plus sur la région confirme les conclusions auxquelles nous étions arrivés depuis longtemps et les avertissements que nous avons donnés en maintes occasions: l'entité sioniste, de par sa nature agressive et expansionniste comme de par la mentalité raciste de ses dirigeants, constitue la plus grave source de tension et d'agression dans la région.

68. Les événements nous ont donné raison, car Israël a lancé des guerres d'agression successives contre ses

voisins, sous prétexte de protéger les frontières de 1948. Après avoir achevé son occupation par la force de la Palestine, en 1967, Israël a ravagé le Liban, l'année dernière, pour distraire l'opinion publique internationale de la réalité de l'occupation sioniste des territoires palestiniens et du territoire syrien des hauteurs du Golan et lui imposer une nouvelle situation lui permettant de réaliser ses ambitions expansionnistes et d'étendre son hégémonie à l'ensemble de la région.

69. Les choses sont allées si loin que les dirigeants de Tel-Aviv n'hésitent pas à déclarer publiquement leur intention d'annexer la Rive occidentale et la bande de Gaza, forts qu'ils sont du soutien sans réserve que les Etats-Unis accordent à Israël afin d'assurer sa supériorité militaire au Moyen-Orient.

70. Dernièrement, les mesures arbitraires prises par Israël à l'encontre de la population des territoires arabes occupés se sont intensifiées. Afin de dépeupler ces territoires et d'y installer d'autres colonies de peuplement sionistes, on p... net le meurtre, la torture, les détentions massives et la confiscation des biens.

71. Il est assurément regrettable que les Etats-Unis aient récemment décidé de s'opposer à un projet de résolution confirmant l'illégalité de la politique de colonies de peuplement d'Israël dans les territoires arabes occupés, qui aurait pu être unanimement accepté par les membres du Conseil de sécurité. Voilà qui manifeste d'une partialité aveugle pour le gouvernement agressif de Tel-Aviv et qui est contraire aux responsabilités politiques et morales des Etats-Unis ainsi qu'à la position qu'il a prise auparavant à cet égard. Il est évident que c'est l'une des principales raisons qui encouragent le Gouvernement israélien à déclarer publiquement son intention d'établir davantage de colonies de peuplement juives dans les territoires arabes occupés et à lancer une campagne de presse destinée à faire accepter son annexion définitive de ces territoires.

72. Si la continuation de l'occupation israélienne de la Palestine et le déni des droits du peuple arabe palestinien se trouvent au cœur du problème du Moyen-Orient, ce sont l'intransigeance des dirigeants d'Israël et leur politique de colonies de peuplement et d'expansion, jointes à l'incapacité de l'Organisation à faire appliquer ses résolutions, en même temps que la volonté de la communauté internationale — en raison de la position des Etats-Unis et de son appui indéfectible à Israël — qui font obstacle à la solution de ce problème.

73. Et pourtant, les droits du peuple arabe palestinien ont été réaffirmés dans nombre de résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, y compris son droit inaliénable à retourner dans sa patrie pour y exercer son droit à l'autodétermination et établir un Etat qui lui soit propre, sur son territoire national, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime. Par ailleurs, la lutte que ne cesse de mener le peuple de Palestine, sous la conduite de l'OLP, prouve qu'il est impossible d'instaurer une paix durable dans la région si l'on ne tient pas compte des droits et des exigences du peuple arabe palestinien.

74. La participation de la grande majorité des Membres de l'Organisation à la Conférence internationale sur la question de Palestine, réunie à Genève du 29 août au 7 septembre, a été une manifestation de solidarité avec le peuple en lutte de Palestine. Les décisions de cette conférence² reflètent l'appui général pour les droits inaliénables et légitimes de ce peuple.

75. Cette conférence, qui n'était rien moins qu'un rassemblement international pour la défense du droit et de la justice, a révélé l'isolement des Etats incapables d'assumer leurs responsabilités et se contentant de participer aux

travaux de la conférence en qualité d'observateurs. Cette attitude est un déni des nobles principes de la liberté, de l'indépendance et de la justice que leurs peuples avaient été les premiers à énoncer et à défendre au cours de leur histoire.

76. Différentes tentatives pour résoudre partiellement le conflit au Moyen-Orient se sont avérées vaines. De même, les tentatives pour essayer d'empêcher l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, de prendre part à ces efforts sont futiles et injustes et ne visent pas une solution équitable et durable du problème.

77. Mon pays, qui a véritablement donné son soutien au peuple palestinien, comme le prouve le sang versé par les martyrs yéménites pour cette juste cause, réaffirme que tout accord qui serait conclu sans la participation de l'OLP et qui ne confirmerait pas les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour sur ses terres, son droit à l'autodétermination et son droit à la création de son propre Etat indépendant sur son propre sol, serait inéquitable et voué à l'échec, car ce sont ces critères qui déterminent la position arabe concernant les accords de Camp David et qui détermineront aussi notre position vis-à-vis de tous les efforts qui seront entrepris à l'avenir.

78. Les Etats arabes n'ont négligé aucune possibilité dans leur recherche de la paix au Moyen-Orient. Ils ont montré leur désir authentique de rechercher une solution pacifique au conflit arabo-israélien lorsque les dirigeants arabes ont adopté à l'unanimité, à leur conférence au sommet, tenue à Fès l'année dernière, un plan pour un règlement pacifique³, qui a été favorablement accueilli par tous les Etats et par toutes les organisations internationales et régionales qui défendent le droit, la justice et la paix.

79. Le retour à la politique de la guerre froide et à la rivalité des grandes puissances, qui essaient d'étendre leurs zones d'influence et de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats, et le recours à la force pour le règlement des différends internationaux constituent pour nous des motifs à la fois de préoccupation et d'affliction. Il ne fait aucun doute que l'apport d'éléments d'affrontement et de litige entre l'Est et l'Ouest dans des conflits régionaux risque d'avoir des conséquences extrêmement graves. En outre, le manque de progrès sensibles dans les négociations destinées à enrayer la course aux armements et l'intensification de la course fébrile et alarmante aux armements, dont le coût atteint maintenant plus de 800 milliards de dollars par an, nous amènent à redire que tout cela peut mener l'humanité au point de non-retour et que son avenir dépend d'un accident pouvant survenir à tout moment.

80. La République arabe du Yémen, qui voit tout cela avec une profonde inquiétude, comme de nombreux autres Etats, se féliciterait de toute initiative susceptible de conduire à l'instauration de la détente internationale et à l'arrêt de la course aux armements.

81. Voilà pourquoi nous unissons notre voix aux appels sincères adressés à l'Union soviétique et aux Etats-Unis pour qu'ils poursuivent les négociations actuellement en cours afin d'enrayer la course aux armements, d'aboutir à des résultats concrets et d'adopter des mesures efficaces et pratiques en la matière comme prélude à l'élimination générale et complète des armes nucléaires, de façon que les peuples puissent assurer la continuation de leur existence et leur avenir et que les ressources de la planète ne soient plus gaspillées dans la fabrication et le commerce des armes, mais soient consacrées à la solution des problèmes économiques aigus auxquels sont en butte de nombreux pays du monde.

82. L'appel lancé par l'Assemblée générale pour faire de l'océan Indien une zone de paix, à l'abri des rivalités et libéré de la présence militaire des grandes puissances, est l'expression authentique de l'intérêt des peuples de la région, qui aspirent à la sécurité, à la prospérité et à la stabilité.

83. Mon pays, qui a toujours rejeté l'idée de toute présence militaire étrangère dans la zone de l'océan Indien et de la mer Rouge, quelles qu'en soient la source ou la forme, appuie fermement la résolution de l'Assemblée générale et attend avec intérêt de participer à la Conférence sur l'océan Indien, qui doit se tenir à Sri Lanka l'année prochaine, et qui, nous l'espérons, sera couronnée de succès. Nous estimons encourageant de voir que les grandes puissances ont l'intention de participer à cette conférence.

84. Mon pays, qui croit fermement à la coopération régionale entre pays voisins et qui a toujours été en faveur du dialogue et de la compréhension entre les nations et les peuples et du règlement des différends par des moyens pacifiques, attache une grande importance au maintien de la sécurité et de la stabilité dans la corne de l'Afrique. Il lance un appel pour que les problèmes séparant les Etats de la région soient réglés par la négociation et le dialogue afin que ces Etats puissent se consacrer aux problèmes de développement et déployer leurs efforts pour empêcher toute ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures et éviter de se voir entraînés dans les conflits entre grandes puissances.

85. La guerre entre l'Iraq et l'Iran entre dans sa quatrième année. C'est à la fois une source d'inquiétude et de tristesse pour nous, d'autant plus que des efforts ont été déployés en vue de la médiation. Nous ne pouvons que réitérer notre appel pour que cette malheureuse guerre prenne fin immédiatement et que l'Iran, pays frère et coreligionnaire, réponde de manière positive aux efforts faits en vue de la réconciliation et d'un règlement juste qui tienne compte des droits légitimes des deux parties au conflit.

86. Nous accueillerons favorablement toute initiative de paix découlant des efforts de médiation en cours et nous lançons un appel à tous les Etats, notamment à ceux qui ont de l'influence, pour qu'ils poursuivent ces efforts sérieux en vue de mettre fin à cette guerre, dont la poursuite n'est bénéfique ni pour l'une ni pour l'autre des parties au conflit, que ce soit à court terme ou à long terme.

87. Nous regrettons aussi qu'une solution n'ait pas encore été trouvée en ce qui concerne la question de l'Afghanistan. Nous estimons que c'est au peuple afghan qu'il appartient de décider de son propre destin et de choisir son propre régime selon sa propre volonté, d'une manière qui lui est acceptable sans pression étrangère. Les premières mesures à prendre dans ce sens devraient être la cessation de toutes formes d'intervention dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et le retour des réfugiés dans leur pays.

88. En ce qui concerne la question de Corée, mon pays appuie la poursuite d'un dialogue sérieux entre les gouvernements de la Corée du Nord et de la Corée du Sud en vue d'une réunification de la Corée, sur une base saine et démocratique, à l'abri de toute intervention étrangère.

89. L'évolution de la situation à Chypre renforce notre conviction qu'il convient de poursuivre les efforts pour trouver une solution acceptable aux deux communautés; cette solution serait le prélude à la réunification de l'île, de telle manière que l'égalité des droits et des devoirs de chacun soit assurée, conformément aux diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à cette question.

90. De plus, les événements actuels en Amérique centrale affectent non seulement la sécurité et la prospérité des peuples des Amériques, mais aussi la paix et la sécurité internationales. La République arabe du Yémen suit avec inquiétude tout ce qui se passe dans cette région. Nous croyons qu'il faut respecter la souveraineté et l'indépendance des Etats de la région, ne pas s'ingérer dans leurs affaires intérieures et donner aux peuples la possibilité de décider de leur avenir, conformément à leur désirs et à leurs ambitions, à l'abri de toute pression et de toute tutelle étrangères.

91. Les réalisations de l'homme au cours de ce siècle en ce qui concerne l'élimination du colonialisme et du racisme sous toutes leurs formes constituent un brillant chapitre de l'histoire moderne, terni seulement par la persistance du colonialisme raciste et de l'occupation étrangère en Namibie et en Palestine. L'alliance des deux gouvernements racistes de Pretoria et de Tel-Aviv a pour but de joindre leurs efforts pour tenter de supprimer les mouvements de libération nationale en Namibie et en Palestine, d'étouffer les ambitions et les aspirations des peuples de ces deux pays et leur droit à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination.

92. Nous assistons également avec une profonde préoccupation à l'intensification des liens de coopération entre les deux régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv dans le domaine de la fabrication des armes, notamment des armes nucléaires; il s'agit là d'une provocation et d'une menace à la stabilité et à la sécurité des Etats arabes et africains. Nous demandons aux pays qui fournissent à ces deux régimes le matériel et les techniques nécessaires à la fabrication des armes nucléaires de cesser leurs transactions avec eux, et nous redemandons, en même temps, aux Etats arabes et africains de redoubler de vigilance, de renforcer leur coopération et d'unir leurs efforts pour faire échec aux desseins agressifs de ces deux régimes racistes.

93. Notre peuple, qui est fier de sa longue lutte et de son rejet de toutes les formes de domination, d'oppression et de tutelle étrangère, a fermement et inconditionnellement soutenu la juste lutte du peuple de Namibie, sous la conduite de la SWAPO, pour la liberté et l'indépendance.

94. Il n'y a qu'un moyen de déraciner l'occupation raciste en Namibie: c'est d'imposer et d'appliquer des sanctions efficaces contre le gouvernement de Pretoria pour l'amener à appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui constitue le meilleur cadre pour un règlement du problème namibien. Les manœuvres du Gouvernement sud-africain pour ne pas se retirer de Namibie, comme le demande les résolutions du Conseil de sécurité, font peser une responsabilité particulière sur les pays occidentaux qui entretiennent des relations avec Pretoria et qui ne font pas pression sur le Gouvernement sud-africain pour qu'il mette fin à son occupation illégale du territoire.

95. Fier de ne pas être prisonnier de la polarisation et de la rivalité entre les grandes puissances, mon pays fait partie du Mouvement des pays non alignés et suit ses principes et ses objectifs. Le succès de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983 et à laquelle mon pays a eu le privilège de participer, a largement contribué à renforcer l'unité et la solidarité entre les membres du Mouvement des pays non alignés et à coordonner leurs efforts en vue de réduire la tension internationale, de protéger les droits des peuples à la souveraineté, à l'indépendance nationale et d'instaurer un nouveau système de rapports économiques internationaux qui soit juste et équitable. Le Mouvement des pays non alignés s'est révélé être un pierre angulaire de la stabilité et de la sécurité internationales.

96. La situation économique, qui ne cesse de se détériorer, n'est pas meilleure que la situation politique. La crise actuelle qui afflige l'économie internationale n'est pas un phénomène cyclique, mais le résultat de mauvais fonctionnements structurels sous-jacents à tous les aspects du système économique international. Si cette situation se poursuit, elle conduira à une plus grande détérioration économique et affectera directement la paix et la stabilité de notre monde interdépendant.

97. Notre objectif principal devrait être de contribuer à accélérer le développement dans les pays en développement, tout en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés. L'adoption par l'Assemblée générale de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe] a aidé à améliorer la progression de la coopération économique internationale et à accélérer le développement des pays en développement dans le cadre de la quête de la communauté internationale pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Cependant, les échecs enregistrés dans le domaine de la coopération économique internationale et les résultats frustrants des négociations globales ne sont guère source de satisfaction.

98. Nous sommes convaincus que les problèmes du développement et de la coopération économique requièrent une action urgente et la cristallisation d'une volonté politique ferme capable de contribuer à la réalisation de progrès réels qui prennent en considération les intérêts de tous et apportent à tous prospérité et bien-être. La position de certains pays, parmi lesquels se trouvent essentiellement les pays développés, qui refusent de participer à la recherche d'une solution de la crise économique internationale et qui adoptent des politiques économiques à courte vue vis-à-vis des pays en développement, comme la réduction de l'assistance publique au développement, l'imposition de barrières tarifaires et non tarifaires sur les produits des pays en développement et d'obstacles contre le transfert des technologies, associée aux phénomènes de l'inflation, des fluctuations des taux de change et de l'augmentation des taux d'intérêt, a contribué à aggraver la crise économique internationale et ses effets négatifs sur les pays en développement et leurs plans de développement.

99. L'image décourageante de notre monde actuel est la source du pessimisme justifié de beaucoup d'entre nous. Les problèmes liés à la détérioration de la crise économique internationale et à l'aggravation de la situation de nombre de pays en développement se sont exacerbés, ce qui contribue à accroître la tension des relations internationales.

100. Les résultats de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, ne sont pas à la hauteur de la grave situation des pays en développement, qui souffrent d'un déclin de leurs taux de croissance, d'un accroissement de la dette extérieure, d'une réduction de leur commerce avec les pays développés et d'un effondrement de leurs recettes à l'exportation, lesquelles sont constituées, pour l'essentiel, par les matières premières. Bien que les résultats de cette session n'aient pas répondu aux besoins de l'économie internationale et aux aspirations des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, les résolutions adoptées lors de cette rencontre ainsi que l'engagement solennel de les appliquer pourraient représenter un pas en avant significatif vers un début de solution des problèmes des pays en développement, leur permettant de déployer les efforts nécessaires à la réussite de leur développement économique et social. L'engagement de la plupart des pays

développés de geler les mesures protectionnistes et de réduire progressivement les mesures restrictives en ce qui concerne les importations en provenance des pays en développement permettra peut-être aux pays en développement de renforcer leur participation à la production et au commerce internationaux. Le consensus atteint sur un certain nombre de points soumis à cette sixième session pourrait être considéré comme une mesure sérieuse et un signe encourageant pour la poursuite du dialogue.

101. A cet égard, nous souhaitons rappeler les décisions de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés⁴, qui ont été réitérées à Belgrade. C'est ainsi que la plupart des pays développés ont décidé de relever le niveau de leur aide publique au développement jusqu'à concurrence de 0,7 p. 100 de leur produit national brut et se sont engagés à allouer 15 p. 100 de leur aide publique au développement aux pays les moins avancés et à doubler ce chiffre d'ici 1985.

102. Mon pays, la République arabe du Yémen, qui célèbre le vingt et unième anniversaire de la glorieuse révolution de septembre, traverse actuellement une période brillante de son histoire du fait que les pratiques démocratiques sont devenues la conduite quotidienne de chacun à tous les niveaux, grâce au Congrès général du peuple et en accord avec l'esprit et le contenu de la charte nationale et avec l'inspiration intellectuelle qui incite notre peuple à œuvrer à la reconstruction, au progrès et à l'unité.

103. Il est fondamental que toutes les forces nationales sincères aient pris part à l'élaboration de la charte dans une atmosphère démocratique sans précédent dans notre pays. Cela n'aurait pas été possible sans la conviction des dirigeants politiques, sous la conduite du colonel Ali Abdullah Saleh, président de la République et commandant en chef des forces armées, secrétaire général du Congrès général du peuple. Il s'est fait l'incarnation de l'esprit de la démocratie et de la charte nationale lorsqu'il s'est levé devant les représentants du peuple, proclamant que, conformément à la constitution, il ne se représenterait pas aux élections à la fin de son mandat. Cette attitude a renforcé la grande estime du peuple à son égard ainsi que son insistance pour le réélire afin qu'il le guide pendant la deuxième étape.

104. Nous estimons que l'élargissement de la base de participation démocratique et l'adoption de la charte nationale, ainsi que le programme politique d'action, sont les résultats les plus importants des dernières années de notre politique intérieure. En ce qui concerne le domaine économique, la réalisation du premier plan quinquennal puis celle du deuxième plan quinquennal sont des éléments positifs dont nous sommes fiers et dont témoigne clairement l'amélioration du niveau de vie de notre peuple.

105. De même qu'ils cherchent à accomplir de nouvelles réalisations dans le domaine du développement général, nos dirigeants politiques n'épargnent non plus aucun effort, en coopération avec les dirigeants politiques du sud de la nation, pour surmonter la fragmentation et la division héritées de l'impérialisme britannique au sud et du gouvernement de l'imam au nord. Il s'agit là d'un domaine qui fournit de grandes possibilités et un potentiel meilleur pour un Yémen uni et prospère et pour assurer de façon permanente la sécurité et la stabilité dans la région. Les réunions du Conseil yéménite, sous la présidence des deux dirigeants de la nation, qui se sont tenues à San'a à la mi-septembre dernier, ont donné une impulsion nouvelle et plus forte aux efforts visant l'unité yéménite, qui est l'objectif primordial de notre peuple.

106. La politique étrangère de notre pays est guidée par notre conviction totale que la nation arabe est unie par le même objectif et le même destin. Par conséquent, cette

politique fait des efforts sincères et concertés pour garder l'unité des Arabes afin d'unir les chances et les possibilités pour répondre à nos objectifs communs et souligne la nécessité de ne pas intervenir dans les affaires intérieures d'autrui et de se dissocier des systèmes de blocs et des axes qui ne peuvent que porter préjudice.

107. En outre, la foi et l'héritage islamiques qui nous lient aux autres pays de l'Islam nous amènent à contribuer efficacement au renforcement de l'action collective grâce à notre participation à l'Organisation de la Conférence islamique, de façon à servir les objectifs communs par une coopération positive dans tous les domaines, à défendre les valeurs sacrées de l'Islam et à participer à la civilisation humaine contemporaine.

108. Notre politique étrangère se fonde sur des principes clairs que reflète notre position constante concernant diverses questions internationales. Nous appliquons les mêmes principes dans nos relations bilatérales avec les pays frères voisins. En vertu de notre engagement vis-à-vis du principe de non-alignement, notre pays a constamment poursuivi une politique de porte ouverte avec tout pays, quel qu'il soit, indépendamment de la philosophie du régime de ce pays et sur la base de la non-intervention et du respect mutuel.

109. Nous sommes fiers de l'élargissement du cercle de nos amis et nous nous réjouissons des résultats positifs que nous tirons de l'amitié, de la compréhension et de la coopération.

110. Comme l'Assemblée le sait, mon pays a été touché par un terrible tremblement de terre en décembre de l'an dernier. De nombreux villages et villes ont été détruits et les institutions économiques ont subi des effets néfastes. Plus de 300 000 personnes vivent sous des tentes. Toutefois, en raison de la volonté de notre peuple et grâce à la coopération de nos frères et amis, nous avons pu porter secours à beaucoup de personnes victimes du tremblement de terre et leur trouver, bien que temporairement, des abris. Nous avons également commencé la reconstruction des régions affectées et le rétablissement de leur économie.

111. Nous avons cependant besoin de sommes colossales qui dépassent nos disponibilités. Mais nous sommes certains de pouvoir reconstruire grâce au courage de notre peuple et à la coopération de nos frères et amis, bien que le dégagement d'une grande partie de nos ressources financières limitées pour la reconstruction affectera notre plan de développement.

112. Nous devons remercier en particulier les Nations Unies pour les efforts qu'elles ont faits, par l'intermédiaire des institutions spécialisées, pour nous aider dans notre tentative de secours après le tremblement de terre. Nous tenons aussi à remercier tous les pays frères et amis et toutes les organisations qui nous ont aidés, notamment dans la première phase de nos efforts continus pour surmonter les effets de désastre.

113. En conclusion, j'ai le grand honneur de transmettre les salutations de la République arabe du Yémen, de la part de ses dirigeants et de son peuple, à tous les pays du monde épris de paix qui participent à la présente session, de sorte que la compréhension, la justice et la paix règnent pour le bonheur et le bien de l'humanité.

114. M. QIONIBARAVI (Fidji) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un très grand plaisir pour moi que d'ajouter les félicitations de ma délégation aux félicitations nombreuses qui vous ont déjà été présentées à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session. Nous sommes certains que, grâce à votre compétence diplomatique et à votre expérience bien connues, les travaux de la présente session seront menés à bien.

115. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de la Hongrie, qui a présidé aux travaux de la trente-septième session avec une grande compétence.

116. Les efforts du Secrétaire général pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace au service de la paix méritent nos louanges. Son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/I] doit être examiné sérieusement par nous tous.

117. La présente session de l'Assemblée générale se réunit dans un climat de crises graves dans les relations internationales. Le conflit du Moyen-Orient, les interventions armées qui se poursuivent en Asie, la crise en Amérique centrale et les conflits dans différentes parties de l'Afrique constituent de graves menaces à la paix internationale. L'augmentation des tensions entre l'Est et l'Ouest, la stagnation du dialogue Nord-Sud et du processus du désarmement et la fréquence des violations des droits de l'homme et des actes de terreur donnent lieu à des craintes très vives et à un sentiment d'insécurité. Toutes ces questions ont besoin d'être résolues d'urgence et ma délégation espère qu'à la présente session des efforts sincères et renouvelés seront faits pour renforcer la coopération internationale et les différents organes de cette organisation, de sorte qu'elle puisse régler efficacement les différends et désamorcer les différentes crises qui menacent la paix et la sécurité mondiales.

118. Mon pays est éloigné des centres de conflit et est situé dans une région qui, heureusement, connaît la paix. Cependant, malgré cette paix et malgré notre éloignement, nous ne sommes pas insensibles aux difficultés et aux souffrances des victimes des conflits ailleurs dans le monde. Nous sommes aussi parfaitement conscients de la responsabilité internationale qui est la nôtre de prendre des mesures concrètes et positives dans la recherche de la paix. En fait, c'est l'engagement pris par Fidji envers la paix qui nous a conduits à participer directement aux efforts des Nations Unies pour ramener la paix et la stabilité au Liban. Il est regrettable que l'année écoulée n'ait pas vu le moindre progrès dans la voie d'une solution durable au Liban.

119. Toutefois, la question du Liban s'inscrit dans le cadre du problème général du Moyen-Orient. Dans cette région déchirée par la guerre, mon gouvernement reconnaît la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats, dont Israël. En même temps, nous appuyons les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à une patrie. A cette fin, mon gouvernement estime que les éléments essentiels d'une solution pacifique sont déjà inclus dans diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et dans les plans de paix. Ces éléments constituent une base suffisante pour le dialogue et permettent d'ouvrir la voie à une solution durable et négociée qui, depuis des dizaines d'années, nous échappe. Mais pour y parvenir, il faut que toutes les parties fassent preuve de courage, d'imagination, de compréhension et de souplesse.

120. Plusieurs régions de l'Asie n'ont malheureusement pas connu la paix depuis de nombreuses années. Nous partageons pleinement la préoccupation internationale devant les ingérences étrangères en Afghanistan et au Kampuchea. Ces interventions continuent à violer la souveraineté de leurs victimes. Dans les deux cas, la communauté internationale a pris position sans équivoque et a posé les bases d'une solution pacifique de ces problèmes. Ce n'est que grâce au retrait inconditionnel des forces étrangères et à l'élimination de toutes les formes d'ingérence extérieure que la paix pourra être rétablie.

121. La question coréenne qui n'est toujours pas résolue représente encore un danger potentiel dans la région.

Nous pensons que la réunification pacifique de la Corée devrait être recherchée par le dialogue et la négociation entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, sans ingérence de quelque puissance extérieure que ce soit.

122. Permettez-moi, à ce stade, de dire que ma délégation condamne vivement l'acte brutal de terrorisme qui a entraîné la mort tragique de plusieurs dirigeants éminents sud-coréens au cours du week-end. Je transmets les sincères condoléances de mon gouvernement au peuple et au Gouvernement de Corée à l'occasion de cette perte tragique.

123. Fidji partage la préoccupation de cette assemblée devant la situation économique mondiale. S'il est vrai que des signes de reprise ont été constatés dans certains pays développés, la situation désespérée dans de nombreux pays en développement ne permet pas d'espérer d'amélioration dans l'immédiat. Il est manifeste qu'il faut en faire davantage pour assurer une reprise vigoureuse et durable. Il convient d'en faire davantage encore pour que les pays en développement puissent profiter des bienfaits de cette reprise. Pour y arriver cependant, d'importants changements devraient être apportés au système monétaire international, lui permettant de mieux répondre aux besoins des pays en développement. A cette fin, nous appuyons l'appel à la convocation d'une conférence du type de Bretton Woods pour réexaminer le système monétaire mondial.

124. Il est déplorable de constater que les efforts qui ont été déployés par le passé pour résoudre la crise économique par des négociations globales n'aient pas permis de progresser de façon notable. Sur cette sombre toile de fond subsiste au moins une lueur d'espoir. Des négociations auxquelles participent presque la moitié des Etats Membres de l'Organisation ont commencé jeudi dernier au Luxembourg, pour donner un successeur à la deuxième Convention de Lomé entre la Communauté économique européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La Convention est un modèle de ce que devraient être les rapports économiques entre pays développés et en développement, et ma délégation est convaincue que l'application de l'esprit de cette convention à la scène économique mondiale pourra contribuer de façon positive aux relations Nord-Sud.

125. La crise économique mondiale a affecté de façon particulièrement sévère l'économie des petits Etats insulaires dans la partie du monde à laquelle j'appartiens. Parallèlement, cette crise économique mondiale a mis violemment en lumière les problèmes très particuliers qui se posent aux petits Etats insulaires et qu'il conviendrait de régler d'urgence.

126. Les Etats insulaires ont des problèmes de développement qui leur sont propres et qui semblent paradoxaux à première vue. Les indicateurs sociaux font état de réalisations positives certaines : une espérance de vie plus longue, des effectifs scolaires plus élevés, une baisse du taux de fertilité et des services de santé améliorés. Ces réalisations constructives tendent à cacher les difficultés naturelles qui constituent un véritable fardeau pour les Etats insulaires dans le développement de leurs économies.

127. Les désavantages auxquels les petits Etats insulaires doivent faire face sont nombreux et parmi eux on constate notamment : une économie ouverte qui dépend fortement de biens et de services importés, une faible population, une superficie limitée, de très faibles possibilités économiques et l'isolement par rapport aux principaux marchés, ainsi qu'une propension aux catastrophes naturelles.

128. Il convient d'ajouter à ces problèmes le fait que de nombreuses îles sont divisées et éparpillées sur de vastes parties de l'océan. Cette fragmentation, liée à une petite

dimension et à l'éloignement, constitue un obstacle très sérieux au développement. Ces facteurs découragent fortement tout investissement de source étrangère. Ils limitent la participation des institutions de prêts, dont les opérations ne sont pas adaptées, dans un premier temps, aux dimensions des économies des Etats insulaires. Ils aggravent le problème du transport ainsi que le problème du groupement des exportations afin de réaliser des économies de marché. Dans une telle situation, le gouvernement est obligé de fournir des services le plus souvent à des coûts extrêmement élevés.

129. Un facteur contribuant au coût élevé des services fournis vient de l'extérieur; il provient des taux d'intérêt élevés imposés par les institutions de prêts. La politique suivie par les institutions bancaires internationales, qui insistent pour considérer le produit national brut comme un facteur à prendre en considération dans l'établissement de leurs conditions de prêt et pour faire payer à des pays tels que Fidji, ou tout autre pays dont les efforts en matière de développement ne produisent que des réalisations modestes, le même taux d'intérêt qu'aux pays développés industrialisés, est absurde. L'application de ces réglementations aux pays dont les économies sont peu développées et qui connaissent la conjoncture difficile dont j'ai parlé doit être réexaminée.

130. Afin que les Etats insulaires participent de façon efficace et significative à la coopération Nord-Sud ou Sud-Sud, il est crucial que leurs problèmes particuliers soient pris en considération de toute urgence et de façon appropriée par la communauté internationale.

131. Lorsque nous réfléchissons à certains événements importants qui se sont déroulés aux Nations Unies, le succès dans le domaine de la décolonisation vient à l'esprit. L'admission de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies, à l'ouverture de la présente session, prouve une fois encore qu'une réalisation tangible a été accomplie dans ce domaine.

132. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter Saint-Christophe-et-Nevis d'avoir obtenu son indépendance et pour l'accueillir en tant que Membre à part entière des Nations Unies.

133. Certains territoires, cependant, se trouvent encore sous domination coloniale et les efforts déployés par les Nations Unies en matière de décolonisation doivent se poursuivre. Le défi le plus important qui se pose à l'ONU aujourd'hui dans le domaine de la décolonisation vient de l'Afrique australe, où la politique odieuse d'*apartheid* se poursuit sans relâche et où le colonialisme persiste.

134. Ma délégation continue de penser que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, consacré dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, constitue toujours la base universellement acceptée d'un règlement pacifique de la question namibienne. Il est très inquiétant de voir que des questions étrangères au problème, notamment la politique de « lien » adoptée par l'Afrique du Sud, continuent de faire obstacle à l'application du plan des Nations Unies.

135. Dans le Pacifique Sud, les dirigeants membres du Forum du Pacifique Sud continuent d'étudier de très près le processus de décolonisation en Nouvelle-Calédonie. La volonté de l'Autorité administrante d'introduire d'importantes réformes dans ce territoire constitue un pas en avant significatif. Le fait que l'Autorité administrante soit disposée à envisager un acte d'autodétermination dans lequel figurerait l'option de l'indépendance constitue un événement important. Ces faits encourageants augurent favorablement de l'évolution politique de la Nouvelle-Calédonie et nous nous en félicitons.

136. La situation internationale relative aux efforts déployés en matière de désarmement ne s'est pas améliorée.

Les tensions politiques marquées par des conflits militaires dans presque chacun des cinq continents continuent à alimenter la course aux armements et à augmenter le risque d'une guerre nucléaire.

137. Nous avons été témoins de l'augmentation spectaculaire des ressources mondiales consacrées aux armements et à la recherche militaires qui, nous dit-on, sont justifiées par le fait que ces dépenses ont pour objectif global d'aboutir à la paix et à la sécurité. Cet argument est illusoire. Au lieu d'accroître la sécurité dans le monde, l'augmentation des dépenses militaires n'a fait que renforcer l'insécurité.

138. La question de la sécurité internationale nous préoccupe tout autant que les superpuissances. Dans cette ère d'armes nucléaires et de capacités nucléaires, la sécurité est le fruit de l'accumulation des liens de coopération entre toutes les nations. Les Etats dotés d'armes nucléaires ne peuvent donc pas ignorer l'inquiétude des autres pays dont l'avenir — comme celui de leurs peuples — leur sont étroitement liés.

139. En insistant sur la nécessité d'une coopération, notamment entre les Etats dotés d'armes nucléaires, mon gouvernement considère que les négociations sur la réduction des armes stratégiques [START], à Genève, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique constituent la tribune la plus importante au sein de laquelle les deux superpuissances peuvent faire preuve de leur volonté politique en matière de désarmement en mettant un terme à tout nouveau développement et en réduisant de façon substantielle leur armement nucléaire.

140. Pourtant, pour beaucoup d'entre nous, la voie vers un programme d'ensemble de désarmement nucléaire commence par un gel des armes nucléaires. A notre avis, un gel des armes nucléaires constituerait non seulement un premier pas important dans un processus de désarmement mais fournirait en même temps un climat favorable aux négociations, comme les START qui pourraient se dérouler dans la bonne foi et la confiance mutuelle. Selon nous, la structure et la portée d'un tel gel des armes nucléaires devraient comprendre l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, l'arrêt total de la fabrication d'armes nucléaires, l'interdiction de tout nouveau déploiement d'armes nucléaires et l'arrêt complet de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes.

141. Mon gouvernement attache une importance particulière à la conclusion d'urgence d'un traité sur l'interdiction des essais. Un traité sur l'interdiction complète des essais, dans le cadre de l'objectif global du désarmement nucléaire, contribuerait efficacement à endiguer la prolifération horizontale et verticale. Nous demandons donc instamment aux Etats Membres, notamment aux Etats dotés d'armes nucléaires, de donner une suite positive à la proposition concernant la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

142. D'autre part, s'agissant de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, Fidji s'associe pleinement aux autres pays du Pacifique Sud pour s'opposer aux essais d'armes nucléaires auxquels continue de se livrer une grande puissance dans notre région et les condamner.

143. Outre qu'il s'inquiète particulièrement du danger que font peser sur l'avenir de l'humanité les armes nucléaires et leur utilisation, mon gouvernement se préoccupe également des conséquences qu'ont sur l'environnement en général l'énergie et les armes nucléaires. Les propositions faites par certains Etats côtiers de l'océan Pacifique, relatives au déversement ou au stockage de déchets nucléaires sur les îles coralliennes ou sur les fonds marins de l'océan Pacifique suscitent l'émoi et la consternation du Gouvernement et du peuple fidjiens. Les

dangers inhérents à ces propositions pour les populations du Pacifique, qui tirent leurs moyens d'existence de l'océan, ont été soulignés par tous les gouvernements du Forum du Pacifique Sud, qui ont réaffirmé leur opposition de longue date au déversement et au stockage de déchets nucléaires dans la zone du Pacifique.

144. L'impasse où se trouve l'ouverture des négociations globales et la formulation de stratégies intérimaires pour des négociations économiques internationales nous inquiètent tous profondément. Cependant, au moins dans le domaine des négociations globales pour la réglementation du comportement international dans l'utilisation des océans, on a enregistré un certain succès. La Convention des Nations sur le droit de la mer, ouverte à la signature le 10 décembre 1982, est une réalisation importante dans les négociations globales et fournit un exemple de ce qui peut être réalisé lorsqu'il existe une volonté politique suffisante.

145. Cette convention adoptée, il convient maintenant de l'interpréter et de l'évaluer comme il convient et, plus important encore, de la mettre en œuvre. Elle revêt un caractère aussi vital pour les pays du tiers monde s'agissant de l'étendue de leur juridiction nationale que pour les pays industrialisés s'agissant de l'exploitation et de l'exploration des ressources de la mer. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier cette convention et d'œuvrer ensemble à son succès.

146. A cet égard, mon gouvernement demande que le Secrétaire général soit autorisé à fournir toutes les informations essentielles relatives à la convention ainsi que toute l'assistance nécessaire aux petits pays en développement pour favoriser le développement de leurs ressources.

147. Pour les petits pays océaniques comme Fidji, la mer revêt une importance cruciale. C'est pourquoi nous avons été les premiers à ratifier la Convention. Nous vivons de la mer, avec la mer. La mer est l'une de nos ressources les plus vitales. Pour nombre d'entre nous, dans les îles du Pacifique, le développement des ressources maritimes est le seul véritable espoir d'améliorer notre bien-être économique.

148. M. MAESO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire toute notre satisfaction de vous voir présider les travaux de la trente-huitième session. Nous sommes sûrs que, grâce à votre expérience et à votre profonde connaissance de l'Organisation, vous vous acquitterez brillamment du mandat qui vous a été confié.

149. Nous saluons également votre prédécesseur, M. Imre Hollai, et lui exprimons notre reconnaissance pour la façon dont il a conduit les travaux de la dernière session.

150. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue au nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, Saint-Christophe-et-Nevis, qui est également membre de la famille des nations d'Amérique latine.

151. Nous saisissons cette occasion pour adresser nos condoléances aux familles des victimes de l'attentat dont ont fait l'objet des membres du Gouvernement de la République de Corée. Cet attentat illustre la violence qui sévit dans le monde actuel et mérite d'être condamné énergiquement.

152. En prenant la parole à cette session de l'Assemblée générale, je renouvelle l'engagement de l'Uruguay envers les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Les efforts faits par l'Organisation et les travaux des divers organes du système des Nations Unies pour réaliser ces nobles idéaux sont donc fermement appuyés par mon pays.

153. Nous devons malheureusement faire observer que de nombreux centres de conflits et de tensions politiques

persistent et contribuent, à des degrés divers, à maintenir une situation instable et dangereuse. Dans ce contexte inquiétant, où la paix et la sécurité de l'humanité sont en jeu, nous ne pouvons nous permettre de pécher par omission ou temporisation, et le rôle des Nations Unies est vital pour empêcher les conflits et favoriser leur règlement au moyen de solutions pacifiques.

154. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous engager résolument à instaurer la paix en œuvrant à la pleine application des principes du droit international.

155. Mon pays s'est engagé dans ce sens et réitère sa volonté inébranlable de régler les différends par des moyens pacifiques et renouvelle sa foi en la modération et dans le dialogue constructif, fondés sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.

156. Je suis venu à cette assemblée profondément préoccupé par les temps extrêmement difficiles que connaît actuellement l'humanité, par la profonde crise que traversent les valeurs spirituelles, l'économie, ainsi que par la méfiance et l'incompréhension qui président aux relations entre Etats, avec toutes les difficultés et les affrontements que cet état de choses comporte et qui chaque jour affectent davantage les relations internationales et mettent en danger la coexistence pacifique entre les nations, objectif suprême de l'Organisation.

157. Il est donc impérieux que chaque gouvernement, chaque représentant contribue à susciter la volonté politique nécessaire pour trouver une solution aux graves problèmes qui se posent à nous et dont je vais énoncer les principaux éléments, car ce n'est que grâce à cette volonté politique que nous pourrions concrétiser les justes aspirations de nos peuples.

158. A ce propos, nous devons tout d'abord mentionner la situation très grave de l'économie internationale, qui a des répercussions à l'échelle mondiale et qui est particulièrement aiguë dans les pays en développement. Il ne s'agit point seulement des difficultés actuelles, qui sont sérieuses, certes, mais du fait que nos pays semblent se trouver plongés dans une réalité qui se prolonge et que différents facteurs contribuent à léser leurs possibilités. Je songe en particulier au service de la dette extérieure, au protectionnisme que pratiquent les pays industriels, à la chute des prix des produits de base à l'exportation et à la diminution dramatique du financement du développement, tant d'origine publique que privée, ainsi qu'aux taux d'intérêts élevés pratiqués sur les marchés financiers internationaux.

159. Dans ce contexte, il est difficile d'imaginer la manière dont nos pays pourraient trouver les ressources nécessaires pour financer de nouveaux projets et moderniser leurs industries, alors que le courant d'investissements faiblit et que les exportations ne peuvent pas trouver de débouchés sur les marchés protégés du monde développé, et que nos obligations financières s'intensifient.

160. En décrivant la situation actuelle et au-delà de tout exercice abstrait sur le plan économique ou sur le rôle des diverses variables mathématiques, il faut tenir compte d'une condition sociale et humaine dramatique que l'on ne peut séparer de cette crise qui nous touche tous.

161. Telle est la douloureuse réalité qui nous opprime et qui nous pousse à rechercher des solutions et des réponses. C'est pourquoi on ne peut qu'être déçu face aux efforts stériles qui devraient être remplacés par un nouveau de recherche de solutions par la communauté des nations.

162. Les résultats bien limités de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doivent nous porter à réfléchir. Il n'y a aucun doute que chacun d'entre nous, pays développés ou

pays en développement, doit avoir le droit souverain de diriger et de gérer son économie et de choisir la voie de son progrès selon ses critères propres. Mais il est tout aussi clair que les pays développés, de par leur influence indéniable, ont une responsabilité primordiale dans la situation actuelle, en même temps qu'ils disposent des possibilités de la corriger.

163. Cependant, ces circonstances ne devraient pas aboutir à l'affrontement ou à une confrontation dialectique, car nous savons que, dans notre monde interdépendant, chacun a besoin de l'autre. Il est donc indispensable de s'engager ensemble sur de nouvelles voies et d'explorer de nouvelles perspectives de coopération efficace et authentique.

164. La recherche de nouvelles voies à cet effet doit intervenir d'urgence, en faisant preuve d'imagination, dans la pleine conscience des responsabilités qu'implique la crise actuelle très grave dont la solution, sur le plan commercial et plus encore dans le domaine dramatique du financement de la dette extérieure, exige que l'on adopte des engagements d'urgence que l'on honorera.

165. Les pays industrialisés ne peuvent plus longtemps méconnaître que leur propre bien-être et leur prospérité, ainsi que leurs possibilités de progresser sur la voie d'un développement pacifique, sont indissolublement liés à la capacité d'achat des pays en développement. C'est pourquoi la communauté internationale, et en particulier les pays développés, doit garder présent à l'esprit que l'étranglement économique et financier progressif et accéléré des pays en développement auquel nous assistons à l'heure actuelle entraînera inexorablement les pays industrialisés dont les niveaux de vie et en conséquence la stabilité politique et sociale seront inévitablement affectés, ce qui placerait le monde dans une situation de chaos généralisé qui, si elle se produisait, ne pourrait être réglée en temps utile pour éviter la souffrance de tous les peuples du monde.

M. Nzeyimana (Burundi), vice-président, prend la présidence.

166. Les 40 dernières années fourmillent d'exemples qui montrent que les conflits armés ne sont plus l'apanage des nations ayant une réelle puissance d'armement. Le développement ne garantit plus la paix, à moins qu'il ne devienne universel, et la responsabilité de ceux qui auraient pu contribuer à éliminer les différences sera donc énorme, tandis que les conséquences des attitudes protectionnistes irresponsables de ceux qui ont créé une plus grande richesse pour eux-mêmes et entraîné pour d'autres une pauvreté résignée des masses seront inévitables.

167. A ce propos, l'Uruguay voudrait une fois de plus insister sur deux éléments étroitement liés qui ont la plus grande importance. Je veux parler de la production et de la commercialisation des produits agricoles d'une part, et de la situation de sous-alimentation et de famine d'autre part.

168. Il est évident que, tant qu'on n'éliminera pas les restrictions et les distorsions du commerce des produits agricoles et alimentaires, la capacité de production des pays en développement sera limitée, ce qui aura des conséquences dramatiques dans le domaine de l'alimentation.

169. Mon pays aimerait que cette question cruciale, qui touche la plus grande partie de l'humanité, soit abordée avec décision et, à cet effet, nous préconisons l'élimination des mécanismes protectionnistes et de subventions à l'exportation que pratiquent les pays industrialisés.

170. Il est évident qu'actuellement ce sont les pays les plus puissants et dotés des plus grandes possibilités économiques qui, sous différents mécanismes et dénominations, pratiquent le plus grand protectionnisme et

subventionnent le plus leurs exportations. Dans la mesure où cette situation se maintiendra, la distance qui sépare les pays pauvres des pays riches augmentera, avec les séquelles inévitables de conflits internes et de conséquences internationales que comporte cette situation.

171. Si le monde développé ne joue pas à cet égard un rôle positif et constructif, les possibilités de croissance des autres pays ne se traduiront pas dans la réalité et l'économie mondiale elle-même continuera de stagner dans la crise et dans des situations d'affrontement.

172. En ce qui concerne le financement, les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement du point de vue de la dette extérieure ne sont que trop connues. Si la seule façon de nous acquitter véritablement de nos obligations financières est d'exporter nos produits, il n'en demeure pas moins que l'urgence de la situation actuelle exige que l'on adopte des solutions spéciales comprises d'imagination et répondant à la gravité de la situation. Parmi celles-ci, on pourrait envisager une augmentation des droits de tirages spéciaux, la renégociation de la dette extérieure avec des taux d'intérêt et des conditions de faveur, ainsi qu'une coopération aménagée entre les agences de financement, publiques et privées, qui fonctionnent au niveau international.

173. Si des progrès étaient accomplis dans ce domaine, ils en engendreraient d'autres dans l'autres domaines et permettraient d'ébaucher un dialogue constructif global conforme à la réalité économique mondiale qui est toujours plus interdépendante et intégrée. C'est pourquoi mon pays appuie les tentatives d'ouverture de négociations globales qui devront nécessairement s'attaquer à l'élimination des barrières au commerce des produits alimentaires.

174. La coopération multilatérale pour le développement dans le cadre des Nations Unies n'échappe certes pas aux difficultés qui assaillent l'économie internationale. Cependant, les accords intervenus sur les aspects institutionnels de la science et de la technique au service du développement prouvent que l'on peut progresser si l'on fait preuve de la bonne volonté nécessaire pour conserver et perfectionner les instruments multilatéraux de coopération qui ont été créés au prix de tant d'efforts.

175. Sur ce tableau d'une situation économique internationale grave se projette l'accroissement des armements nucléaires et classiques extrêmement perfectionnés. Il est clair que ce phénomène, qui a des effets négatifs sur le plan économique et sur celui de la sécurité, ne saurait être dissocié des tensions et des conflits qui existent à l'échelle internationale. Il est illusoire de croire qu'un désarmement vraiment effectif pourrait intervenir sans être précédé ou accompagné de mesures rétablissant la confiance et créant un climat propice au dialogue et à l'entente.

176. Dans ce contexte, les négociations directes entre les parties devraient aboutir à un désarmement progressif, mutuel et vérifiable, assorti de garanties appropriées pour toutes les parties.

177. L'Uruguay appuie fermement les efforts faits par les Nations Unies en matière de désarmement et, entre autres, les travaux destinés à mettre au point un programme d'ensemble.

178. De même, la création de zones dénucléarisées, suivant la voie tracée par le Traité de Tlatelolco⁵ pour l'Amérique latine, représenterait une mesure positive et pratique et nous devons l'encourager.

179. Comme nous l'avons dit au début de cette intervention, notre pays est tout à fait convaincu de la nécessité d'une volonté politique pour trouver des solutions authentiques. En effet, si l'on croit qu'il suffit de parler pour les trouver, si le silence est toujours interprété

comme une faiblesse dont il faut profiter dans une course aux armements déstabilisatrice, nous n'arriverons pas à traduire dans les faits les exigences de nos peuples. Il ne sera possible de le faire que si l'on est fermement convaincu que la paix est le bien essentiel et suprême et qu'elle doit être réalisée sans retard, avec les efforts de tous, au-delà de toute rhétorique ou dialectique.

180. La question des îles Malvinas occupe une place importante parmi les questions qui méritent l'attention de la communauté internationale. Notre pays a une position tout à fait claire et bien définie sur le fond de cette question : les droits légitimes de la République argentine à la souveraineté sur les îles.

181. Il y a déjà 20 ans, la délégation uruguayenne a dit qu'il fallait trouver une solution négociée. Aujourd'hui, nous réitérons cette position fondée sur le droit international. Il était nécessaire alors, comme nous l'avons dit à la session précédente et comme cela avait été approuvé par la grande majorité des Membres, que le différend soit placé dans le cadre de négociations au sein des Nations Unies et avec la participation du Secrétaire général.

182. Il faut éviter les préparatifs militaires et éliminer tous les facteurs susceptibles de provoquer un affrontement. L'Uruguay tient aujourd'hui à lancer un appel fervent à la recherche de solutions pacifiques et dignes et il se déclare à nouveau prêt à coopérer avec les autres pays dans ce sens. L'Organisation peut et doit jouer un rôle pertinent dans la création d'un cadre politique et juridique permettant d'aboutir à de telles solutions.

183. Mon pays, en tant que membre de la famille des pays latino-américains, se sent particulièrement touché par les grandes souffrances ressenties par tant d'êtres humains à cause de la persistance des tensions et de la violence en Amérique centrale.

184. La résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, a indiqué la façon de régler la situation tragique de crise dans cette région. Dans ce cadre juridique et politique, l'Uruguay appuie fermement les efforts du Groupe de Contadora en vue de trouver des solutions satisfaisantes. Il convient notamment d'insister sur les principes fondamentaux que ce groupe a énoncés, lesquels sont conformes au droit international. Il faut espérer que ces travaux se poursuivront et qu'ils donneront lieu à des mesures permettant de renforcer la paix, ce qui est le but de nos efforts collectifs.

185. Mon pays est toujours prêt à coopérer de façon constructive, sur le plan régional comme mondial, à la réalisation de cet objectif afin de soustraire l'Amérique centrale aux conflits et aux tensions mondiaux, ainsi qu'aux ingérences étrangères.

186. A ce propos, je dois signaler que malheureusement aucun progrès n'a été enregistré dans la situation au Moyen-Orient. Les initiatives de paix importantes prises en 1982 et les entretiens encourageants qui ont lieu en 1983 entre les différentes parties intéressées ne se sont pas matérialisés et il semble exister maintenant une incertitude généralisée quant à l'avenir.

187. Il convient toutefois de se rappeler que c'est précisément l'Organisation des Nations Unies qui a réussi à mettre au point une série de principes pour aboutir à des solutions, principes qui restent pleinement valables.

188. C'est pourquoi nous pensons que toute solution envisagée devrait tenir compte, entre autres, des considérations suivantes.

189. Une solution négociée est nécessaire, qui tienne compte du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, d'exister au sein de frontières sûres et internationalement reconnues, dans la justice et la sécurité pour tous les peuples, et qui reconnaisse en même temps le droit

du peuple palestinien à l'autodétermination et à son droit de créer sa propre organisation politique. De même, il faut tenir compte de l'importance du facteur temps dans la recherche d'une solution juste et équitable.

190. C'est pourquoi, comme nous l'avons dit lors de la trente-septième session, notre pays « appuiera fermement toute mesure visant à rétablir la paix au Moyen-Orient. Ce processus pourrait être réalisé par l'intermédiaire d'accords entre les parties intéressées, sans recours à la violence, et dans le strict respect de la justice... conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. » [12^e séance, par. 271.]

191. La situation au Liban est cause de préoccupation profonde. L'Uruguay, qui a avec ce pays de multiples liens étroits, tient à saisir cette occasion pour réaffirmer son appui le plus ferme à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'autodétermination du Liban. L'autorité du Gouvernement libanais doit être renforcée et s'étendre à l'ensemble du territoire. Les forces armées étrangères, qu'elles soient régulières ou irrégulières, doivent se retirer sans exception, sauf celles que le Gouvernement libanais aura librement requises et pour la période qu'il aura fixée. Nous espérons que les Nations Unies, en coopération avec le Gouvernement libanais, pourront jouer un rôle actif dans cette œuvre immense, d'ordre politique, social et humanitaire.

192. A plusieurs reprises, le Conseil de sécurité s'est prononcé sur la question de Namibie. L'Assemblée générale, quant à elle, a complété ces déclarations en appuyant fermement l'indépendance de la Namibie. C'est pourquoi il est tout à fait déplorable que l'on n'ait pas encore décelé de progrès sensibles dans l'application des critères énoncés par les Nations Unies. Il ne fait aucun doute que l'occupation de la Namibie doit prendre fin le plus rapidement possible et que, sous l'administration intérimaire de l'Organisation des Nations Unies, le peuple namibien doit choisir librement son destin et s'organiser.

193. Les organes des Nations Unies et la communauté internationale ont également condamné à maintes reprises l'*apartheid* et réclamé sa fin.

194. Le régime de l'*apartheid*, comme toute forme de racisme et de discrimination, fait l'objet de l'opposition la plus radicale de la part de l'Uruguay. L'*apartheid*, outre qu'il enfreint les normes internationales, est fondamentalement contraire à la philosophie et aux institutions du peuple uruguayen.

195. Mon pays a toujours soutenu cette position, qui se reflète également dans le fait qu'il a signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX), annexe] et qu'il a été le premier État ayant accepté la compétence du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale à recevoir les plaintes individuelles.

196. La délégation uruguayenne est prête à coopérer avec les autres délégations animées des mêmes intentions dans la recherche de moyens internationaux, conformément à la Charte, visant à assurer le plus rapidement possible le respect des résolutions légalement adoptées par l'Organisation sur ces questions.

197. Dans ce contexte, il convient d'insister sur l'importance que nous accordons à la recherche d'une solution pacifique et indépendante pour l'unification de la Corée, par des négociations directes grâce à un dialogue entre les deux Corée, qui contribuerait, sur la base d'une compréhension mutuelle, à établir une paix durable dans cette région.

198. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale apportera une contribution positive à ce problème et, à cet effet, nous appuyons le rôle du

Secrétaire général, ainsi que ses bons offices entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, en vue de la reprise du dialogue indispensable entre les deux parties.

199. L'extrême importance des questions en suspens et les progrès limités qui ont été réalisés — quand il n'y a pas eu de reculs — suscitent certainement des déceptions. Mais il ne faut pas pour autant se décourager.

200. Malgré les difficultés, l'Organisation des Nations Unies continue d'être une instance irremplaçable pour le dialogue à l'échelle mondiale; c'est le noyau le plus important où puisse s'organiser la coopération multilatérale et il convient d'encourager les importants contacts et négociations qui ont lieu dans son cadre. Les motifs qui ont donné le jour à l'Organisation et les objectifs qu'elle s'est fixés continuent d'être essentiels pour les peuples des Nations Unies : il s'agit d'assurer la paix et d'encourager le progrès économique et social.

201. C'est pourquoi l'Uruguay appuie fermement ce qu'a dit le Secrétaire général dans son précédent rapport sur l'activité de l'Organisation⁶ et les nouvelles méthodes d'approche qu'il signale dans le rapport de cette année [A/38/1]. Nous nous félicitons également des communications d'autres pays qui contiennent des réflexions et des suggestions précieuses.

202. L'Uruguay, pour sa part, a communiqué au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation certaines observations qui visent surtout à suggérer des procédures qui permettraient au Conseil de sécurité d'agir plus rapidement dans des situations critiques et qui contribueraient à développer les pouvoirs du Secrétaire général, dont le rôle doit être intensifié avec l'appui ouvert des États Membres.

203. Je tiens à souligner que notre pays a participé pleinement au mouvement d'opinion qui s'est dégagé sur la nécessité de renforcer l'Organisation pour la rendre plus efficace. Ce mouvement doit se poursuivre et approfondir son action, et ma délégation contribuera à tout moment aux efforts déployés à cette fin.

204. Il convient d'ailleurs de signaler comme une action importante les efforts visant à rationaliser le budget et les dépenses de l'Organisation, sans pour cela paralyser les programmes ayant un avantage réel pour nos peuples, ce qui implique l'étude de la coordination avec les autres organismes et institutions du système.

205. Avant de terminer, afin d'informer la communauté internationale, sans que cela implique une quelconque idée de justification, nous voudrions formuler quelques brèves observations sur notre pays, qui, de toute évidence, n'a pas pu échapper aux graves difficultés découlant de la récession internationale.

206. Confronté à cette crise, notre gouvernement a pris les mesures qu'il jugeait les plus appropriées pour faire face à la conjoncture actuelle, avec les moyens dont le pays dispose, et cela en dépit des barrières protectionnistes et des autres facteurs adverses que nous avons signalés à propos de l'économie internationale.

207. Nous sommes convaincus que nous avons toujours fait et continuons de faire tout ce qui est en notre pouvoir, ce qui nous permet de progresser dans ces moments si difficiles, certes avec des sacrifices et des renoncements, mais avec confiance et foi dans l'avenir.

208. En même temps, après avoir neutralisé les fléaux qui s'étaient abattus sur notre pays dans le passé avec une violence incompatible avec l'esprit pacifiste naturel de notre peuple, l'Uruguay avance, avec fermeté et détermination, sur la voie de son retour à une démocratie authentique, qui répond aux sentiments du peuple et du Gouvernement uruguayens.

209. Voilà pourquoi, bien au-delà des difficultés de procédure conjoncturelles, notre gouvernement a mis au point opportunément et maintient sans changement un chronogramme institutionnel, dont certaines étapes importantes ont déjà été franchies, telles que la réorganisation des partis politiques et l'élection des autorités par vote populaire. Ce chronogramme, qui a récemment été confirmé, prévoit des élections générales en novembre 1984 et la passation de pouvoirs aux élus en mars 1985.

210. Telle est la voie dans laquelle notre pays s'est engagé avec une volonté inébranlable, voie pacifique et modérée sur laquelle il progresse vers l'institutionnalisation d'une démocratie totale, conforme à ses traditions civiques séculaires, la concorde et la compréhension régnant entre les Uruguayens.

211. Notre gouvernement ne se laissera pas détourner de son engagement ferme, résolu et authentique, qui est de rétablir et institutionnaliser le pays.

212. Enfin, pour faire une synthèse de la thématique internationale, il convient de reconnaître avec réalisme l'existence de divergences, de divisions et d'affrontements au sein de la communauté internationale. Cette situation provoque très souvent la paralysie de certains organes des Nations Unies.

213. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, aucun progrès véritable ne sera possible sans la volonté politique et la détermination collective des Etats Membres d'agir dans tous les domaines conformément à la Charte.

214. Ce qu'il faut, c'est un engagement renouvelé d'œuvrer ensemble dans nos tâches communes, en situant notre action dans le respect rigoureux du droit souverain de chaque Etat de décider de son propre destin, sans ingérences extérieures, sans prétentions d'hégémonie des

uns sur les autres, sans tutelles aussi inadmissibles que déplacées.

215. Il convient de parler avec franchise et sincérité; il est impérieux de maintenir un dialogue ouvert et dans un esprit constructif; il est indispensable de réaffirmer notre foi dans le droit et dans les Nations Unies; il nous faut entreprendre, avec courage et dévouement, un effort suprême pour continuer de progresser, en surmontant tout scepticisme afin de vaincre les difficultés actuelles.

216. Ce n'est qu'ainsi que nous relèverons le défi crucial de l'époque, en répondant au mandat de nos peuples et en avançant vers un avenir de paix et de prospérité pour l'humanité tout entière.

La séance est levée à 12 h 40.

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15936.

2. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21).

3. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.

4. Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8).

5. Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).

6. *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1.*